



Déclaration professionnelle de l'IFLA sur le contrôle bibliographique universel

Au cours des années 1970, après plusieurs années de débats sur l'importance de l'échange international des données bibliographiques pour réduire les coûts et encourager une plus grande coopération à l'échelon international, l'IFLA a institué un Bureau du Contrôle Bibliographique Universel. Ce bureau porta le nom d'UBCIM (Contrôle bibliographique universel et MARC international). Le principe était alors que chaque agence bibliographique nationale devait cataloguer les documents publiés dans son propre pays et établir les formes du nom des auteurs nationaux, et que ces données étaient partagées et réutilisées dans le monde entier¹. Cependant, durant les années 1990, s'est répandue l'idée qu'il était extrêmement important que les utilisateurs puissent disposer de données dans une langue et une écriture qu'ils puissent comprendre, et il devint ainsi tout aussi important de prendre en compte la diversité culturelle des utilisateurs dans le monde. Il n'y a pas nécessairement de contradiction entre ces positions, comme l'a ensuite démontré le Fichier d'autorité international virtuel (VIAF). Les technologies du Web offrent de nouvelles possibilités de partage des données à une échelle mondiale et qui dépasse le monde des bibliothèques, et elles montrent aussi le besoin de données fiables et faisant autorité. C'est pourquoi le concept du CBU est toujours pertinent et digne d'être soutenu et promu par l'IFLA.

L'IFLA réaffirme donc les principes suivants :

- Une Agence bibliographique nationale (ABN) est responsable de la création des données bibliographiques faisant autorité pour les documents publiés dans son propre pays et leur mise à disposition des autres ABN, des bibliothèques et d'autres communautés (par exemple les archives et les musées) au moyen de services adéquats et réguliers dans le but de renforcer l'accès libre aux données bibliographiques ;
- Les ABN, en tant que créateurs de données bibliographiques faisant autorité, sont également responsables d'élaborer les points d'accès normalisés pour les personnes, les familles, les collectivités, les noms de lieux et les formes d'autorité des titres d'œuvres qui se rapportent à leur pays respectif, et de mettre ces données d'autorité à disposition des autres ABN, bibliothèques et d'autres communautés (par exemple les archives et les musées) ;
- L'IFLA est responsable de la maintenance et de la promotion des *Principes internationaux de catalogage* publiés en 2009, qui constituent le fondement du partage des données bibliographiques.
- L'IFLA, par l'intermédiaire de ses unités professionnelles et de ses comités consultatifs dédiés, est responsable de la rédaction, du maintien et de la promotion des normes et des bonnes pratiques bibliographiques qui visent à faciliter le partage des données bibliographiques et des données d'autorité (par exemple : l'ISBD, la famille FRBR des modèles conceptuels, etc...).
- L'IFLA travaille en collaboration avec d'autres organisations internationales (par exemple : l'ISO, l'ICA, l'ICOM, etc) pour créer et maintenir d'autres normes afin de s'assurer que le développement des normes pour les bibliothèques, y compris les modèles de données associés, soit fait en coordination avec celui d'une plus large communauté.

¹ Les lecteurs intéressés par l'histoire du CBU sont invités à consulter les références suivantes : Dorothy Anderson, « Universal Bibliographic Control : a long term policy, a plan for action » Pullach/München : Verlag Dokumentation, 1974, 87 p. Signalons également un rapport de l'IFLA pour la conférence intergouvernementale de l'UNESCO de 1974 qui comprend un chapitre décrivant le CBU de manière plus concise (pages 10-12 : « L'IFLA et le rôle des bibliothèques »), publié en 1974 par l'IFLA. 38 p. En 2003, l'activité fondamentale UBCIM fut déclarée close et la coordination de la normalisation bibliographique passa à l'Alliance IFLA-CDNL pour les standards bibliographiques (ICABS= IFLA-CDNL Alliance for Bibliographic Standards), qui devint ensuite l'Alliance IFLA-CDNL pour les stratégies numériques (ICADS = IFLA CDNL Alliance for Digital Strategies). L'ICADS fut dissoute en 2011. Lors du congrès WLIC de 2011, l'idée de revitaliser le CBU fut soulevée et la Section de bibliographie s'en est chargée.